

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

JUIN 2022

À LA UNE

03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

04 NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

06 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

10 AVIS PUBLICS

13 PRÉSENTATION - BANDES RIVERAINES

14 MISE À JOUR DE RÈGLEMENTS - PISCINES RÉSIDENTIELLES ET UTILISATION EAU POTABLE

15 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET TAXES - 3^E VERSEMENT

16 REMERCIEMENTS - COMMANDITAIRES FEUX D'ARTIFICE

20 FACEBOOK MUNICIPAL

21 NOUVEAU TERRAIN PÉTANQUE

22 GROS REBUTS

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi 4 juillet (Fête du Canada)
25 juillet au 5 août (Vacances estivales)



ST-JEAN-BAPTISTE
MERCİ AUX COMMANDITAIRES ET AUX BÉNÉVOLES!

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE
RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1
HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2
MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3
ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4
PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5
MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6
DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**

450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : MARDI : 8h00 à 11h00 | JEUDI : 8h00 à 11h00



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Usine d'épuration : Quand vous lirez ces mots, les travaux de construction de la nouvelle usine d'épuration auront commencé depuis le 8 juin 2022. Je vous invite à lire le communiqué de presse du MAMH, joint au présent journal. La nouvelle usine d'épuration des eaux de type réacteur biologique séquentiel RBS permettra d'assurer un service fiable, efficace et en respect de l'environnement. Nous tenons à exprimer notre satisfaction de pouvoir faire une différence au niveau des services aux citoyens, du développement de la Municipalité, ainsi que de pouvoir, avec des équipements à la fine pointe de la technologie, assurer une conformité environnementale qui aura un impact positif sur notre milieu. Merci à l'entrepreneur Nordmec, ainsi qu'aux firmes d'ingénierie et d'architecture qui nous accompagnent, soit Équipe Laurence, en génie civil, IME Experts-Conseil pour le génie mécanique et électrique, Allam J-Eddine en ingénierie de structure, Architecture 6e Sens, architecte, ainsi que WaterOClean, en mécanique de procédés. Un grand merci à notre directrice générale qui agit à titre de maître d'œuvre accompagnée de notre directeur des travaux publics.

CPE : Le conseil avait proposé un terrain au CPE-BC Plus Grand que Nature pour l'implantation d'un CPE à Sainte-Hélène-de-Bagot pour accueillir 60 enfants, dont 10 places réservées pour les 18 mois et moins. Suite à l'évaluation du CPE, par leur chargé de projet, selon les différents critères pour l'implantation de cette installation, une demande de confirmation est transmise au ministère de la Famille pour approbation. Lors de la séance du conseil du 7 juin dernier, la Municipalité s'est engagée par résolution à céder l'utilisation du terrain situé derrière le presbytère par bail emphytéotique de 40 ans, au CPE-BC Plus Grand que Nature, puisque ce terrain est situé en zone institutionnelle, que les infrastructures sont à proximité et que la Municipalité pourra faire les modifications nécessaires aux abords pour permettre des zones plus sécuritaires.

Loisirs : Je veux remercier encore une fois tous les commanditaires qui ont contribué à la fête Nationale de la Saint-Jean Baptiste et qui ont permis d'avoir des feux d'artifice à la hauteur de la fierté de notre village. Merci à nos employés des travaux publics pour la préparation du site et à madame Olivia Bourque pour la coordination de l'évènement. Un merci très spécial à tous les bénévoles, car sans vous, nous ne serions pas en mesure de pouvoir réaliser une si grande et belle fête. C'est apprécié. Merci de la part du conseil et j'en suis convaincu, de la part de tous les citoyens également.



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Hélénois et Hélénoises,

Ce mois-ci, plusieurs questions de citoyens nous ont été adressées et plusieurs travaux et chantiers seront en activité. Voici quelques informations importantes.

Nous vous invitons à demeurer à l'affût de l'information. Comme Le Bagotier n'est publié qu'à raison de 10 fois par an, nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook de la Municipalité, sous le nom de Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot, ainsi qu'à l'infolettre par le biais de notre site Internet : www.sainte-helenedebagot.com pour recevoir plus de nouvelles et plus rapidement.

Certains citoyens s'interrogent avec la mise en place du **Dek hockey**. À titre de rappel, il a été décidé par le conseil en avril dernier, après avoir procédé à une demande de soumission, qui était malheureusement bien au delà du budget auquel la Municipalité pouvait consentir, de ne pas octroyer le contrat. Il a été convenu de retourner en appel d'offres à l'automne, dans l'objectif de faire les travaux au printemps 2023.

Nous recevons plusieurs appels concernant le déploiement de la **Fibre optique** pour les zones non desservies. Nous avons reçu quelques nouvelles, et ce, sous toute réserve que ce sont des informations d'évolution et non des garanties d'exécution en ce qui concerne les délais. Deux compagnies de distribution font des avancées pour desservir ces zones, soit Cooptel et Cogeco. Du côté de Cogeco, nous ne savons pas exactement quelle partie de territoire sera couvert, mais l'implantation devrait être au plus tard en septembre 2022. Du côté de Cooptel, on parle entre fin juillet à septembre 2022, dépendant des autorisations de passage dans les poteaux et torons.

La Municipalité a octroyé le contrat pour des travaux majeurs pour la conduite de la 5^e Avenue. Il y aura des contraintes pour les résidents de cette rue, mais une conduite temporaire sera installée pour avoir accès à l'eau potable. De plus, il y aura des détournements de la circulation. Rester à l'affût des indications et des messages qui seront transmis par l'entrepreneur et par la Municipalité.

Plusieurs interventions seront faites en 2022 par le **MTQ** : pavage de l'autoroute entre Saint-Liboire et Sainte-Hélène, bretelle du 2^e Rang, travaux sur le viaduc de l'autoroute au-dessus et en-dessous de la Principale, ainsi qu'une réparation de ponceau dans le 4^e Rang. Je rappelle que nous avons les informations et les dates au dernier moment. Nous les diffuserons dès qu'elles nous seront transmises par le MTQ.

Bon été et bonnes vacances, que le bonheur vous accompagne à chaque instant !

CISION CODE 38
PLUS SERVICE AUX HEBDOS
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Programme d'infrastructures municipales d'eau

**Plus de 3,6 M\$ pour une nouvelle station d'épuration
à Sainte-Hélène-de-Bagot**

Sainte-Hélène-de-Bagot, le 23 juin 2022. — Au nom de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et député de Johnson, M. André Lamontagne, est fier d'annoncer qu'une aide financière de 3 682 285 \$ a été accordée à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour des travaux d'infrastructures d'eau.

Le projet vise la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées de type réacteurs biologiques séquentiels. L'ajout d'un bâtiment technique ainsi que la construction d'une station de pompage des eaux brutes et de bassins d'égalisation font aussi partie des travaux qui s'échelonnent dans les prochains mois.

L'ancienne station, qui n'est plus en fonction depuis 2018, a été démolie. Des installations temporaires assurent depuis 2019 le traitement des eaux usées.

Citations :

« La qualité des infrastructures d'eau est primordiale pour le gouvernement du Québec. En ce sens, nous répondons présents, dans chaque région, pour soutenir les municipalités dans leurs projets. Je suis fier de l'aide de plus de 3,6 M\$ accordée à Sainte-Hélène-de-Bagot pour sa nouvelle station d'épuration. Grâce à cette collaboration, nous limiterons la quantité d'eaux usées rejetées dans l'environnement, améliorant ainsi le milieu de vie de la population. »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

« Notre gouvernement contribue aujourd'hui à remédier à un problème de longue date à Sainte-Hélène-de-Bagot. Ce projet majeur pour la municipalité aura des répercussions importantes sur la santé et la sécurité des Hélénoises et des Hélénois. Je suis très heureux de notre soutien pour nos municipalités dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures collectives. »

André Lamontagne, député de Johnson, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable des régions du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches

« Cette journée marque l'aboutissement de beaucoup de travail et d'efforts pour la mise en place d'une infrastructure municipale qui, inévitablement, est nécessaire au développement structurel de notre municipalité. C'est avec une grande fierté que nous lançons ce projet. Nous remercions toutes les personnes qui travailleront de près ou de loin à sa mise en œuvre, et particulièrement le gouvernement du Québec, qui, par son apport financier, a permis la réalisation de ce projet. »

Réjean Rajotte, maire de Sainte-Hélène-de-Bagot

Fait saillant :

- L'aide financière provient du volet 1 du [Programme d'infrastructures municipales d'eau \(PRIMEAU\)](#), qui est issu du [Plan québécois des infrastructures \(PQI 2022-2032\)](#). Ce dernier prévoit des investissements de plus de 7,4 milliards de dollars dans le secteur des infrastructures municipales, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Liens connexes :

Pour en savoir plus sur les activités du MAMH, suivez-nous dans les médias sociaux :

 [facebook.com/AffairesMunicipalesHabitation](https://www.facebook.com/AffairesMunicipalesHabitation)

 twitter.com/MAMHqc

 <https://www.linkedin.com/company/ministere-des-affaires-municipales-et-de-l-habitation/>

Sources : Bénédicte Trottier Lavoie
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des
Affaires municipales et de
l'Habitation
514 686-7100

Aurélié Diep
Attachée politique
Cabinet du ministre de
l'Agriculture, des Pêcheries et
de l'Alimentation
819 474-7770

Information : Équipe des relations de presse
Direction des communications du
ministère des Affaires municipales et
de l'Habitation
418 691-2015, poste 83746



Source : Micheline Martel

Légende : De gauche à droite : Monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et député de Johnson et monsieur Réjean Rajotte, maire de Sainte-Hélène-de-Bagot.



Source : Micheline Martel

À l'avant : Monsieur Réjean Rajotte, maire de Sainte-Hélène-de-Bagot.
À l'arrière, de gauche à droite : Monsieur Martin Doucet, conseiller, Monsieur Daniel Plante, conseiller, Monsieur Michel Daigle, conseiller, madame Hélène Dufault, conseillère, monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et député de Johnson et monsieur Pierre Paré, conseiller.



Source : Brigitte Gendron

À l'avant : Monsieur Réjean Rajotte, maire de Sainte-Hélène-de-Bagot.
À l'arrière, de gauche à droite : Monsieur Régis Doré, Équipe Laurence, Monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, Monsieur Julien Lanthier, Architecture 6^e sens, Madame Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, Monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et député de Johnson, monsieur Amine Aouadi, Nordmec et Monsieur Mohamad Ghosn, WaterOClean.

Le conseil municipal a pris la décision de modifier des aspects du Bagotier, dont notamment de faire des résumés de certaines décisions en suivi des séances du conseil, au lieu de mettre l'entièreté des procès-verbaux, et ce, dans le but d'alléger la lecture et de la rendre plus agréable. Nous intégrons l'ordre du jour de la séance, donc si un sujet vous intéresse, mais qu'il n'est pas dans les résumés, n'hésitez pas à consulter le procès-verbal dans son intégralité, disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité et si un citoyen n'a pas accès à Internet, il pourra en demander un exemplaire papier.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

7 JUIN 2022

Résumé du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 7 juin 2022, à 19 h 30, à laquelle séance sont présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6
Était absent monsieur le conseiller	Pierre Paré	poste 4

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réjean Rajotte.

Est également présente, madame Micheline Martel, directrice générale et greffière trésorière, ainsi que madame Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe.

L'ordre du jour était le suivant :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	4.3	AIRRL – Ponceau et rang Saint-Augustin – Offre de service en ingénierie de la MRC des Maskoutains pour l'évaluation budgétaire pour la demande MTQ – Ajustement de l'offre – Approbation;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;		
1.2	Période de questions;	4.4	Chemin Transit – Demande au MTQ – Approbation;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.2	Procès-verbal – Adoption;	5.2	Règlement numéro 588-2022 régissant l'utilisation de l'eau potable remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 433-2012 – Adoption;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5.3	Conduite d'eau potable 5 ^e Avenue – Remplacement – Octroi;
2.4	États comparatifs – Dépôts;	5.4	Conduite rue Principale – WaterOClean – Mandat demande et permis et plans révisés en ingénierie – Exigences MTQ – Approbation;
2.5	Règlement numéro 590-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 523-2018 – Avis de motion et adoption de projet de règlement;	5.5	Usine épuration – Mandat de surveillance ingénierie de structure – Cession de mandat;
2.6	Comité Santé Sécurité – Abolition;	5.6	Usine épuration – Mandat de surveillance ingénierie de structure – Octroi d'un nouveau mandat;
2.7	Agent de liaison en santé et sécurité – Nomination;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.8	RH – Technicienne administrative – Probation;	6.1	OMH – États financiers 2019 révisés – Prendre acte;
2.9	Irrigation Marcel Girard et fils inc. – Ajustement du coût de l'essence – Avenant Approbation;	6.2	Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – Proclamation;
2.10	Desjardins – Emprunt temporaire – Usine d'épuration – Autorisation;	6.3	Association pulmonaire du Québec – Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux – Appui;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	6.4	UQROP – Demande d'aide financière;
3.1	Incendie – Demandes du mois – Approbation;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
3.2	Incendie – Rapport du mois – Prendre acte;		
3.3	Sécurité civile – Mesures d'urgence – Approbation;		
4	TRANSPORT		
4.1	Resurfacement 2021 diverses rues – Réception définitive – Autorisation;		
4.2	Rang Saint-Augustin et Chemin Brouillard – Resurfacement – Publication SEAO – Autorisation;		

7.1	CSSSH – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025 – Recommandation;	7.6	CPE-BC Plus Grand que Nature – Confirmation d’engagement de la Municipalité – Approbation;
7.2	MRC des Maskoutains – Service régional d’inspection en bâtiment et en environnement – Demande d’adhésion – Refus;	8	TRAVAUX PUBLICS
7.3	Règlement numéro 586-2022 modifiant le règlement de zonage afin d’autoriser les services de toilette pour animaux comme usage complémentaire à l’habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles – Adoption;	9	LOISIRS ET CULTURE
		9.1	Comité des loisirs – Soutien financier 2022 – Approbation;
7.4	Démolition d’un immeuble antérieur à 1940 sur le lot 1 959 926 – Autorisation;	9.2	Programme d’infrastructure municipale pour les aînés (PRIMA) – Presbytère – Demande de madame Gisèle Laliberté pour la FADOQ – Refus;
7.5	Démolition d’un immeuble antérieur à 1940 sur le lot 1 958 097 – Autorisation;	10	AFFAIRES DIVERSES
		10.1	Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Conférence de presse – Permis d’alcool – Autorisation;
		11	PÉRIODE DE QUESTION
		12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 Règlement numéro 590-2022 relatif au Code d’éthique et de déontologie des employés remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 523-2018 – Avis de motion et adoption de projet de règlement

Un avis de motion est donné et le dépôt du projet de Règlement à l’égard du Règlement numéro 590-2022 relatif au Code d’éthique et de déontologie des employés remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 523-2018, pour lequel le gouvernement demandait certains ajustements.

2.6 Comité Santé Sécurité – Abolition

En conséquence de la nouvelle Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (P.L.59), qui stipule que ce sont uniquement les organismes de plus de 20 travailleurs qui ont l’obligation de créer et maintenir un Comité de santé et sécurité au travail, le Comité de santé et sécurité au travail est aboli.

2.7 Agent de liaison en santé et sécurité – Nomination

En conséquence de la nouvelle Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (P.L.59) qui stipule qu’un agent de liaison en santé et en sécurité doit être désignée, en vertu du régime transitoire pour les organismes de 20 travailleurs et moins, le conseil a procédé à la nomination de madame Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe, à titre d’agente de liaison et madame Brigitte Gendron, technicienne administrative, sera substitué à ce titre.

2.9 Irrigation Marcel Girard et fils inc. – Ajustement du coût de l’essence – Avenant – Approbation

La Municipalité a un contrat de déneigement et de salage des chemins d’hiver, qui a été octroyé à l’entreprise Irrigation Marcel Girard et fils inc., par la résolution numéro 74 04 2021, en avril 2021. L’entreprise a demandé un ajustement du prix du carburant diesel pour les saisons hivernales 2022-2023 et 2023-2024. Comme l’entreprise était la seule à avoir déposée lors de l’appel d’offres SEAO et que seul le conseil de la Municipalité a le pouvoir de procéder ou d’accepter des modifications ou ajustements, et ce, selon sa convenance. En tenant compte des coûts exorbitants de prix de l’essence, le conseil a convenu de produire un Avenant au contrat pour permettre une indexation mensuelle pour les deux prochaines saisons hivernales.

2.10 Desjardins – Emprunt temporaire – Usine d’épuration – Autorisation

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement d’emprunt numéro 587 2022 remplaçant le Règlement 584-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la construction d’une nouvelle station d’épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS) et abrogeant le Règlement 584-2022. Afin de pouvoir payer les travaux en attendant le financement permanent à la fin du projet, il y aura un financement temporaire d’un montant de 6 230 500 \$, auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée d’Acton au taux variable en vigueur.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Chaque mois, le conseil approuve les dépenses pour le service incendie, ce mois ci, le conseil a accepté les achats suivants : soit une lumière Milwaukee, un ensemble d’outils Milwaukee, un coffre à outils, un coffre pour vis, un sac de premier soin, ainsi que neuf sacs à dos Firebag pour les petits pompiers.

3.3 Sécurité civile – Mesure d’urgence – Approbation

La Municipalité a l’obligation de maintenir à jour et en vigueur son plan de mesures d’urgence en sécurité civile et puisque la dernière mise à jour avait été faite en novembre 2019 et que depuis il y a eu les élections et des changements au niveau du personnel, il y avait lieu d’en faire une révision majeure, ainsi que la mise à jour pour une adoption du nouveau plan de mesures d’urgence de la Municipalité.

4.2 Rang Saint-Augustin et Chemin Brouillard – Resurfaçage – Publication SEAO – Autorisation

Le conseil a autorisé la publication du devis sur SEAO pour obtenir des soumissions pour le resurfaçage d'une partie du rang Saint-Augustin en jonction du chemin Brouillard.

4.3 AIRRL – Ponceau et rang Saint-Augustin – Offre de service en ingénierie de la MRC des Maskoutains pour l'évaluation budgétaire pour la demande MTQ – Ajustement de l'offre – Approbation

Le conseil a octroyé un mandat au service en ingénierie de la MRC des Maskoutains, pour la production des plans et devis, l'évaluation et la surveillance en option, pour le changement du ponceau du rang Saint-Augustin et une partie de resurfaçage pour le rang Saint-Augustin à être réalisé en 2023. Lequel projet fera l'objet d'une demande d'aide financière au programme AIRRL.

4.4 Chemin Transit – Demande au MTQ – Approbation

Les Municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot, de Saint-Hugues et de Saint-Simon se sont entendues et ont travaillé ensemble pour faire une demande conjointe auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), afin de procéder à certaines demandes relativement à des routes transit, soit par l'ajout et par l'abandon.

En résumé les municipalités demandent au ministère des Transports du Québec (MTQ) de reconnaître et de :

- prendre en charge à titre de route de type transit, le 3^e Rang qui traverse les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Hugues;
- l'enlèvement du transit actuel d'une partie de la route 224 couvrant Saint-Hugues et Saint-Simon pour plutôt diriger les véhicules lourds vers le 3^e Rang reliant les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Hugues;
- l'abandon du transit de la route 224 reliant les municipalités de Saint-Simon et Saint-Hugues, mais assujéti à un engagement d'aide financière de la part du MTQ, pour la compensation en totalité des coûts des travaux lors de la réfection de la route du Moulin;
- une prise en charge à titre de route transit par le MTQ, du rang Saint-Édouard dans la municipalité de Saint-Simon;
- un traitement de la requête pour une décision lors de l'adoption du décret de l'automne 2022;

Les Municipalités s'engagent à :

- procéder au fauchage des levées de fossés et du déneigement pour et au nom du MTQ, sous réserve d'une compensation;
- mettre à jour les Règlements et documents de manière à harmoniser et à mettre cohérent les déplacements de camionnage sur le territoire des municipalités.

5.2 Règlement numéro 588-2022 régissant l'utilisation de l'eau potable remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 433-2012 – Adoption

Afin d'être aux normes gouvernementales en lien avec les orientations du MAMH, le conseil a procédé à l'adoption du Règlement numéro 588-2022 régissant l'utilisation de l'eau potable remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 433-2012. Ce règlement modifie les autorisations d'utilisation de l'eau potable. Les citoyens peuvent le consulter sur le site Internet.

5.3 Conduite d'eau potable 5^e Avenue – Remplacement – Octroi

La conduite de la 5^e Avenue nécessitait d'important travaux. Un devis a été publié sur SEAO le 31 mars 2022, et le conseil a octroyé à Les entreprises Michaudville inc. le mandat pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la 5^e Avenue, au montant de 978 473,58 \$, avant les taxes applicables.

5.4 Conduite rue Principale – WaterOClean – Mandat demande et permis et plans révisés en ingénierie – Exigences MTQ – Approbation

Le conseil a confirmé le mandat supplémentaire à la firme WaterOClean pour des travaux complémentaires en ingénierie, requis par le MTQ pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur la rue Principale, et ce, pour un montant maximal de 3 500 \$.

5.5 Usine épuration – Mandat de surveillance ingénierie de structure – Cession de mandat

Le conseil a mis fin au mandat de surveillance en structure avec la firme MA-TH dans le cadre des travaux de construction d'une station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS), et ce, sans compensation pour aucune des parties, tel que convenu entre la firme MA-TH et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

5.6 Usine épuration – Mandat de surveillance ingénierie de structure – Octroi d'un nouveau mandat

Le conseil a octroyé à l'ingénieur Allam Jamal-Eddine le mandat de services professionnels pour la surveillance de type chantier et bureau, pour le volet ingénierie de structure, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de type réacteur biologique séquentiel (RBS) pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

6.1 OMH – États financiers 2019 révisés – Prendre acte

Le conseil a été informé par la Société d'habitation du Québec, suite au dépôt des états financiers révisés 2019 de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton, du montant de déficit de l'organisme que la Municipalité aura à payer, soit un montant de 534 \$ pour l'année 2019.

6.2 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – Proclamation

Le conseil a proclamé la journée du 15 juin 2022 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées

afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains; et

D'INVITER tous les élus et la population de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

6.3 Association pulmonaire du Québec – Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux – Appui

Suite à la demande de mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux, reçue par l'Association pulmonaire du Québec, le conseil :

A déclaré son engagement de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à promouvoir les outils pour faire face à l'herbe à poux auprès de ses citoyens, afin de contribuer de cette manière à l'effort collectif pour réduire les impacts néfastes de cette plante fortement allergène, par le biais de la campagne numérique.

6.4 UQROP – Demande d'aide financière

Le conseil a reçu une demande d'aide financière transmise par l'UQROP pour le Centre d'interprétation des oiseaux de proie qui demandait à la Municipalité une contribution de 1 \$ par habitant, et ce, pour une période de cinq ans. Le conseil a décidé de ne pas donner suite à cette demande de partenariat financier.

7.1 CSSH – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025 – Recommandation

Le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe est actuellement en consultation pour son projet de planification des besoins d'espace 2022-2025. La Municipalité a soumis sa réflexion à l'égard des possibilités d'une légère augmentation de la fréquentation dans les prochaines années pour l'école Plein Soleil, notamment en lien avec le développement de 57 logis actuellement en construction, et les possibilités d'autres développements résidentiels à venir.

7.2 MRC des Maskoutains – Service régional d'inspection en bâtiment et en environnement – Demande d'adhésion – Refus

La MRC des Maskoutains s'informe actuellement de l'intérêt des municipalités pour la création d'un service régional d'inspection en bâtiment et en environnement. La Municipalité a informé la MRC qu'elle ne sera pas participante à l'entente intermunicipale pour le service régional d'inspection en bâtiment et en environnement.

7.3 Règlement numéro 586-2022 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilettage pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 586-2022 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilettage pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles. Ce Règlement doit faire l'objet d'une approbation par la MRC des Maskoutains pour confirmer sa conformité au Schéma d'aménagement révisé (SAR). Lors de la réponse de conformité par la MRC, celui-ci entrera en vigueur par avis public.

7.4 Démolition d'un immeuble antérieur à 1940 sur le lot 1 959 926 – Autorisation

Une demande de démolition d'un hangar agricole, situé sur le lot 1 959 926, daté des années 1910 à 1920, selon notre évaluation, a été soumise au service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Cette demande est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 310-2006. Puisqu'il s'agit d'un bâtiment pouvant être patrimonial en raison de sa date de construction.

Conformément à l'article 109 du projet de loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, la Municipalité, comme elle n'a pas adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 sur son territoire, doit notifier au ministre de la Culture et des Communications par un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou documents requis par le ministre au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition de cet immeuble.

Le conseil autorise la démolition du hangar agricole situé sur le lot 1 959 926, sous toute réserve des obligations et des autorisations requises et uniquement à la suite du permis de démolition.

7.5 Démolition d'un immeuble antérieur à 1940 sur le lot 1 958 097 – Autorisation

Une demande de démolition d'une maison et d'un hangar agricole, situés sur le lot 1 958 097, datés de 1910, selon le rôle d'évaluation, a été soumise au service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Cette demande de démolition est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 310-2006.

Conformément à l'article 109 du projet de loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, la Municipalité, comme elle n'a pas adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 sur son territoire, doit notifier au ministre de la Culture et des Communications par un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou documents requis par le ministre au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition de cet immeuble.

Le conseil autorise la démolition du hangar agricole situé sur le lot 1 958 097, sous toute réserve des obligations et des autorisations requises et uniquement à la suite du permis de démolition.

7.6 CPE-BC Plus Grand que Nature – Confirmation d'engagement de la Municipalité – Approbation

Le CPE-BC Plus Grand que Nature a fait une demande pour la construction d'un CPE de 60 places, dont 10 places pour les enfants de moins de 18 mois dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot auprès du ministère de la Famille, qui lui a accordé ces places. Le ministère de la

Famille, suite aux argumentaires et dépôt du projet et des engagements de la Municipalité doit confirmer son approbation pour la réalisation du projet.

La Municipalité a analysé toutes les possibilités pour trouver l'option qui serait viable pour l'implantation d'un CPE, en tenant compte notamment de la zone qui est institutionnelle, des notions de sécurité routière et de services d'urgences, de la proximité des infrastructures pour la connexion aux services d'eau potable et pour les eaux usées, ainsi que l'électricité, etc.

La Municipalité a confirmé ses contributions dans le cadre de ce projet, soit :

- s'engager à la mise en place d'un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans en faveur du CPE-BC Plus Grand que Nature pour sa construction d'un CPE sur le terrain derrière le Presbytère à partir de 3 mètres du bâtiment, allant jusqu'à la 2^{ème} Rue et à partir de la 6^{ème} Avenue, jusqu'au trottoir municipal de la rue privée appartenant à la Municipalité située entre l'Église et le Presbytère, soit sur le lot numéro 3 821 023 qui devra être subdivisé au lotissement;
- s'engager à procéder à la démolition du garage annexe à l'arrière du Presbytère pour permettre plus d'espace pour le CPE, mais en préservant une largeur de 3 mètres;
- s'engager à contribuer pour un montant maximal de 2 000 \$ au budget 2023 pour l'achat d'arbres;
- s'engager à faire une entente particulière de servitude pour l'utilisation d'une grandeur d'environ six cases de stationnement, clôturés par et au frais du CPE, pour permettre un espace asphalté pour des jeux de tricycle ou jouets à roulettes pour les enfants du CPE;
- s'engager à sécuriser le pourtour par l'implantation d'un sens unique dans la rue privé de la Municipalité située entre le Presbytère et l'Église, à partir de la rue Principale vers la 2^{ème} Rue, ainsi que de rendre à sens unique une section de la 2^{ème} Rue, à partir de la 4^e Avenue, vers et jusqu'à la 6^e Avenue.

9.1 Comité des loisirs – Soutien financier 2022 – Approbation

Comme chaque année, la Municipalité a reçu la demande de soutien financier du Comité des loisirs Ste Hélène. Comme les loisirs sont de juridictions municipales et que la Municipalité s'occupe des infrastructures et de fournir la ressource humaine principale soit la coordonnatrice en loisirs, qu'elle a convenu d'une entente des activités et s'est engagée à accorder une aide financière annuellement, le conseil a consenti d'octroyer l'aide financière pour l'année 2022 demandée, soit au montant de 28 000 \$.

9.2 Programme d'infrastructure municipale pour les aînés (PRIMA) – Presbytère - Demande de madame Gisèle Laliberté pour la FADOQ – Refus

La Municipalité a reçu une demande de la FADOQ pour procéder à une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour l'amélioration du Presbytère. Pour toute demande de subvention, la Municipalité doit également prévoir un apport financier important.

Puisque le conseil procède actuellement à plusieurs grandes réflexions pour une gestion optimisée de toutes les ressources, incluant les infrastructures, le conseil a décidé de ne pas autoriser de procéder à une demande de subvention concernant le Presbytère, tant que le conseil n'aura pas statué sur la vocation du bâtiment et réalisé une analyse approfondie des coûts et des possibilités d'utilisation.

L'entièreté du procès-verbal se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



**AVIS
PUBLIC**

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 7 juin 2022, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 588-2022 régissant l'utilisation de l'eau potable remplaçant et abrogeant le Règlement 433-2012.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 juin 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS
PUBLIC

APPEL D'OFFRES PUBLIC

IE21-54095-210

TRAVAUX DE PAVAGE DU RANG SAINT-AUGUSTIN ET DU CHEMIN BROUILLARD

Le projet consiste à réaliser des travaux de resurfaçage, d'accotement et de travaux connexes du rang Saint-Augustin sur +/- 740 m et du chemin Brouillard sur +/- 125 m.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées et clairement identifiées, accompagnées de tous les documents requis, doivent parvenir au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec, J0H 1M0, avant 10 heures, le jeudi 14 juillet 2022 et elles seront ouvertes publiquement par la suite, au même endroit.

À compter du 8 juin 2022, les entreprises intéressées pourront se procurer les documents d'appel d'offres sur le site SEAO (www.seao.ca) ou en téléphonant au 1-866-669-7326, et ce, selon leurs tarifs en vigueur.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Micheline Martel, par courriel : dg@sainte-helenedebagot.com.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 juin 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale



AVIS
PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 590-2022 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 523-2018

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot que lors de la séance ordinaire du 7 juin 2022, qui sera tenue à 19 h 30 au bureau municipal, le conseil de la Municipalité adoptera le règlement numéro 590-2022 remplaçant et abrogeant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

L'objet de ce règlement est l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les employés de la Municipalité.

Le présent code poursuit les buts suivants :

- Refléter les valeurs qui sont priorisées par la municipalité ;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le cadre du travail accompli par les employés ;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 juin 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 5 juillet 2022, à 19 h 30 à la salle du conseil au 421, 4^e avenue, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Adresse et lot : 810, rue Paul-Lussier - Lot 5 578 840

Nature et effets : Cette demande vise à obtenir une dérogation pour permettre une entrée charretière mesurant 18.5 mètres alors que le règlement de zonage 307-2006, permet une largeur maximale de 11 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 21 juin 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 5 juillet 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil au 421, 4^e avenue, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Adresse et lot : 683, rang Saint-Augustin
- Lot 1 956 538

Nature et effets : Cette demande vise à permettre l'implantation de 2 bâtiments accessoires à une distance latérale inférieure à 2.0 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 21 juin 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 5 juillet 2022, à 19 h 30 à la salle du conseil au 421, 4^e avenue, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Adresse et lot : 385, 3^e rang - Lot 1 956 482

Nature et effets : Cette demande vise à obtenir une dérogation pour réduire la distance séparant un bâtiment agricole et une résidence autre que celle du producteur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 21 juin 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

- ➡ Pour consulter les Avis publics :
- ➡ 421, 4^e avenue (bureau municipal)
- ➡ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)

www.sainte-helene-de-bagot.com
(onglet AVIS PUBLIC)

Respectez-vous la bande riveraine de 3 mètres en milieu agricole?
Apprenez comment!



Service d'accompagnement et d'inspection
des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains

Venez rencontrer les responsables du service :

Félix-Antoine D'Autray Tarte, coordonnateur
des parcours cyclables et de l'eau.
Conseiller à l'aménagement des rives.

Jean-Philippe Denoncourt, inspecteur des rives.

Date et lieu :

29 juin 2022 à 13 h 00

Centre communautaire,
421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot,
J0H 1M0

En supplément de cette présentation, un kiosque des
comités de bassins versants sera sur place.

Objectifs : expliquer le rôle et les mandats
du service et la réglementation liée
aux bandes riveraines.



Pour les citoyens
et en collaboration
avec les municipalités
suivantes :



LES PISCINES

Depuis le 1^{er} juillet 2021, plusieurs modifications ont été apportées au Règlement Provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, impliquant une mise à jour du règlement municipal sur les piscines.

Les Municipalités ont la responsabilité de veiller au respect du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Les propriétaires de piscine résidentielle doivent donc se référer aux autorités compétentes de leur Municipalité pour connaître les règles en vigueur. Le propriétaire devra demander un permis à sa Municipalité locale afin de construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine.

Voici quelques règles :

PISCINES VISÉES Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

- RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES** Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit avoir une hauteur minimale de 1,2 m; empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte); lorsque l'enceinte est formée par une clôture à maille de chaîne, les mailles doivent avoir une largeur maximale de 30 mm; ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.
- RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES** Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrite précédemment. De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement. Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits : du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte; du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.
- Éloignez les objets qui pourraient être utilisés pour grimper près de la piscine. Installez votre système de filtration ou tout objet (escalier, rocher, bac à fleurs) à plus d'un mètre de la paroi de la piscine et vérifiez régulièrement qu'aucun bac, jouet ou autre objet n'ait été posé par inadvertance près de la piscine ou de la clôture.
- Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte).
- Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés, soit à l'intérieur d'une enceinte; soit sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio); ou soit dans une remise.



MODIFICATION DU RÈGLEMENT 588-2022 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

La Municipalité a adopté son Règlement sur l'utilisation de l'eau potable, et ce, selon les normes du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH). Inévitablement, l'adoption de ce règlement aura des impacts sur votre manière d'utiliser l'eau potable, par exemple pour l'arrosage et le lavage de voiture. Nous vous invitons à en prendre connaissance sur notre site Internet sous l'onglet Règlements municipaux.



LE CONSEIL :

Au centre, Réjean Rajotte, maire, et de gauche à droite, les conseillers et la conseillère : Martin Doucet, Pierre Paré, Hélène Dufault, Robert Chevrier, Michel Daigle et Daniel Plante



BONNES VACANCES

Le conseil et les employés municipaux vous souhaitent de Bonnes vacances!



À RETENIR

Prochaines séances du conseil :

5 juillet et 9 août

Taxes – 3^e versement : 23 août

Fermeture du bureau municipal :

lundi 4 juillet (Fête du Canada) et du 25 juillet au 5 août inclusivement (Vacances estivales).

Vacances de l'officier municipal :

Du 14 au 20 août

Le bureau municipal est fermé le vendredi.

Relâche du Bagotier : juillet



LES EMPLOYÉS :

De gauche à droite

Devant : Olivia Bourque, Sylvie Vanasse, Raymond Lessard, Micheline Martel, Brigitte Gendron

Derrière: Marc Durocher, Christian Bazman, Charles Gaucher, Luc Gélinas, David Lebel et Martine Lupien



MERCI À NOS COMMANDITAIRES DE LA FÊTE DE LA ST-JEAN

Nous tenons à souligner les commanditaires qui, par leur contribution, nous ont permis d'illuminer cette soirée par de magnifiques feux d'artifice. *Au nom du conseil municipal et des citoyens, merci!*

PLATINE



OR

PROMUTUEL

ASSURANCE

BAGOT

TOITURES
DURATEK^{INC}

LA RÉFÉRENCE EN TOITURE DEPUIS 1980

ARGENT



**MICHEL
BROUILLARD**





Dominic Lemay

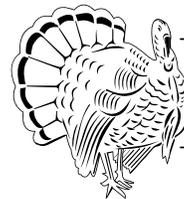
Représentant commercial des produits de marque PIONEER



Abattoir
L.G. HÉBERT
et fils



**GERMAIN
LARIVIÈRE**
enchanté!



FERME AVICOLE

**R. BROUILLARD
ET FILS INC.**

**YVES
PETIT**



BRONZE

- EXCELL PORCS 2006 INC.
- GÉRARD DION ET FILS INC.
- EXCAVATION LAFLAMME ET MÉNARD
- DRAINAGE LAZURE INC.
- RCA ÉLECTRIQUE INC.
- RCA ÉLECTRONIQUE INC.
- FERME PGA PARÉ INC.
- IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.
- FERME BELVALDALE
- MOTEUR ÉLECTRIQUE BISAILLON INC.
- LES ENTREPRISES J. ET L. SMITH INC.
- IDÉE GRAPHIK
- PÉTRO-CANADA
- FERME LÉPINE INC.
- LES GOURMETS D'AMÉRIQUE INC.
- CARRIÈRE D'ACTON VALE LTÉE
- FERME F.S. SAVOIE INC.
- DAYS INN STE-HÉLÈNE
- RÉJEAN RAJOTTE, MAIRE
- LUC DÉRY TERRASSEMENT INC.
- FERME SERGE LAPIERRE INC.
- FERME J.T. CHAGNON ET FILS INC.
- FERME C. ET J. BELVAL, S.E.N.C.
- ARTHUR ROY
- FERME J-C ET GABY BELVAL S.E.N.C.
- LÉON LAPIERRE
- SALON FRANCINE FLUET
- MARCEL LAPIERRE

Nous ne pouvons passer sous silence la contribution de monsieur

ANDRÉ LARAMÉE

qui nous permet d'utiliser une parcelle de son terrain pour le lancement des feux d'artifice chaque année.



LA MUNICIPALITÉ A LANCÉ SON FACEBOOK EN MAI DERNIER



Le Facebook municipal a enfin vu le jour! Notre but? Une meilleure communication avec nos citoyens. En plus d'être informé via notre site Internet et l'infolettre, notre enseigne numérique située au village et l'alerte Info Citoyen, vous avez maintenant accès au Facebook **Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot**. Abonnez-vous pour voir nos publications et rester informés et partager le lien.

COMMENT S'ABONNER?

Infolettre municipales et infolettre loisirs : allez sur notre site au www.sainte-helenedebagot.com et au bas de la page d'accueil, cliquez sur le bouton **M'inscrire**.

Alerte Info Citoyen : sur notre site Internet, sur la page d'accueil en haut à droite, cliquez sur le bouton **Info Citoyen**.
Besoin d'aide? Téléphonnez-nous au 450 791-2455, poste 0.

Facebook Loisirs Sainte-Hélène : vous avez accès à partir de la page **Loisirs Sainte-Hélène**.

NOUVEAUTÉ

POUR LES CITOYENS - PÉTANQUE



D'ici quelques semaines, vous pourrez voir notre nouveau terrain de pétanque au Parc des Plante.

Nous vous invitons à venir y jouer en grand nombre.



CAMP DE JOUR

ATTENTION

Nous voulons vous rappeler que le camp de jour débutera le 27 juin 2022 et le camp de base sera situé au chalet des loisirs au 425, 6^e Avenue.

Nous vous demandons d'être prudents aux abords du terrain des loisirs et du chalet. Réduisez votre vitesse et soyez vigilants afin d'éviter tout accident avec nos petites frimousses. Nous vous souhaitons un bel été!

Grâce à la généreuse contribution de nos commanditaires, il est possible d'offrir des activités gratuites, et ce, à tous les utilisateurs du camp de jour.

Le Comité des loisirs Ste-Hélène souhaite remercier :



BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

Horaire - saison estivale (du 24 juin au 5 septembre)

Mercredi : 19h à 21h

Samedi : fermé

Nous sommes à la recherche de
BÉNÉVOLES afin de continuer
à vous offrir les services de la
Bibliothèque.

Si ce défi vous intéresse, veuillez
communiquer avec nous.



Sainte-Hélène-de-Bagot

Deux voyages à venir :

- Mosaïcultures de Québec au parc du Bois-de-Coulonge : le 20 juillet;
- Visite de la Cité de l'Énergie et spectacle « Une nuit sous les ponts de Paris » : le 12 août.

Réservez le plus tôt possible, car les places sont limitées. Pour information : Gisèle Laliberté au 450-791-0304 ou par courriel : 1glali@sogetel.net

Le comité de la Fadoq vous souhaite un bel été rempli de chaleur et de plaisir. Nous espérons vous revoir en septembre.

Jocelyne Jodoin
Présidente



ANNIVERSAIRES MOIS DE JUIN



Mme Denise Roy D.	02
M. Robert Thibault.....	04
M. Gilles Larocque	05
Mme Réjeanne Giroux	07
M. Alain Devost	08
Mme Cécile Bérard Petit	13
Mme Francine Sabourin.....	16
M. André Demeule	17
Mme Johane Fluet	23
Mme Alice Lussier	26
Mme Louise Fafard	29



ANNIVERSAIRES MOIS DE JUILLET



Mme Lise Lapierre	01
M. Robert Forest	08
Mme Madeleine Rondeau	12
Mme Thérèse Bérard	12
Mme France Vachon	15
M. Gérard Belval	16
Mme Renée Gagnon	19
M. Jacques Chagnon	20
Mme Ghislaine Pomerleau.....	26
Mme Isabelle Petit	27
Mme Laurette Roy	30



LES BACS NE DÉMÉNAGENT PAS

Les bacs verts et les bacs bruns appartiennent à la municipalité et doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez. En effet, les bacs verts et bruns sont fournis par les municipalités aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un.

ÉCOCENTRE DE SAINT-HYACINTHE

OUVERT LES VENDREDI 24 JUIN ET 1^{ER} JUILLET.



Saint-Hyacinthe, le 31 mai 2022 – L'écocentre de Saint-Hyacinthe sera ouvert les vendredis 24 juin et 1^{er} juillet afin de mieux répondre aux besoins de la population en cette période d'achalandage important lié aux nombreux déménagements.

Les matières admissibles sont les peintures, l'huile et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), les résidus électriques, électroniques et informatiques, les vieux meubles, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition. Pour une question de sécurité lors des opérations, seules les remorques de 4 x 8 pieds ou moins sont acceptées au site de Saint-Hyacinthe, alors qu'à Acton Vale, la configuration du site permet d'y accueillir les remorques de 5 X 10 ou moins de façon tout aussi sécuritaire pour les usagers.

PROCHAINE COLLECTE DE GROS REBUTS : 12 JUILLET

Les gros rebuts doivent être placés en bordure de rue avant 7h00, la journée de la collecte de résidus domestiques et idéalement la veille en fin de journée.

Modalités spécifiques :

- Les collectes de gros rebuts ont lieu entre 7 h et 19 h, la journée de collecte des déchets de chaque secteur et elles sont effectuées par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière des déchets, selon un horaire différent.
- Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue (même pour les immeubles multi logements) et ceux déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.
- Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, doivent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

Pour tous les détails concernant les gros rebuts, les écocentres et les bacs, visitez le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com ou le site Internet de la Régie au riam@riam.quebec.



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

Faciliter l'accès au monde agricole



Service de maillage pour le démarrage et le transfert d'entreprises agricoles entre :

- Aspirants-agriculteurs
- Producteurs agricoles
- Propriétaires fonciers (terres et bâtiments inutilisés)

arterre.ca

Déployé par



Coordonné par



Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec

Partenaire financier





PRIX DISTINCTION-FAMILLE 2022

La MRC des Maskoutains dévoile les lauréats

Saint-Hyacinthe, le 15 juin 2022 – La MRC des Maskoutains a dévoilé les noms des lauréats de la 8e édition du Prix Distinction-Famille lors d'une cérémonie qui s'est tenue à Saint-Hyacinthe le 14 juin. Une soixantaine d'invités ont pris part à cet événement qui vise à mettre en lumière ceux et celles qui contribuent au mieux-être et à l'amélioration de la qualité de vie des familles établies sur le territoire de la MRC.

Félicitations aux lauréats et un merci chaleureux à tous ceux qui ont soumis une candidature au prix Distinction-Famille 2022.

Prochain rendez-vous en 2024!



LA MALADIE DE LYME EST PRÉSENTE PARTOUT EN MONTÉRÉGIE

En Montérégie, près de 150 personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2021. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqure d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Le risque de se faire piquer est plus élevé durant les mois de mai à septembre, mais il faut rester vigilant d'avril à novembre.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage à proximité d'un boisé, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque.

Corridor de sécurité

ADAPTEZ

VOTRE
CONDUITE.

Augmentez
votre sécurité
et celle des autres,
et évitez
les sanctions.

Québec

Le ministère des Transports du Québec profite du début de la saison estivale pour rappeler aux usagers de la route l'importance de respecter le corridor de sécurité afin de protéger toutes les personnes qui interviennent sur le réseau routier, y compris le personnel du Ministère qui veille sur le réseau en tout temps. Lorsqu'un véhicule d'urgence, une dépanneuse ou un véhicule de surveillance est immobilisé et que sa flèche jaune lumineuse, ses gyrophares ou ses feux clignotants sont actionnés, la conductrice ou le conducteur qui s'apprête à le dépasser doit respecter un corridor de sécurité. **Après s'être assurés de pouvoir le faire sans danger, les usagers de la route doivent ralentir et s'éloigner le plus possible du véhicule immobilisé.**

La Municipalité profite de cette sensibilisation pour vous rappeler également de respecter le corridor de sécurité lorsque notre personnel ou nos contractants sont en bordure de nos routes.

Pour tous les détails, visitez le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com.

Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue
CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

St-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



BONNE FÊTE NATIONALE!

BONNE FÊTE DU CANADA

Bonnes vacances à ma clientèle, mes amis et mes connaissances!

Judith Racicot

jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260

Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



PIERRE-YVES MARTIN

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

SSQ cabinet de services financiers

Anick Forgues

Agente en assurance de dommages des particuliers

anick.forgues@ssq.ca

Tél.: 1 579 883-9129

SSQ Cabinet de services financiers
4-384, rue Céline-Rajotte
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
assuranceanickforgues.com



Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères & distribution de biochar

- Végétalisation stratégique
- Biodiversité et pollinisation
- Amendement de biochar
- Réduction de gaz à effet de serre

Bureau: 450-501-2899
Ferme: 819-475-0799
fermeseco@hotmail.com
Situé à St-Nazaire d'Acton



MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —

entrepotstehelene.ca

☎ 450 381-6664

✉ info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts moderne avantageusement situé près de l'autoroute 20

POUR LOCATION DISPONIBLE DÈS MAINTENANT!





Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

AspirateurFR

RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE

Francis Rajotte
450 502-7349
francis@aspirateurfr.com
2720, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe Qc
J2R 1P8

DRAINVAC
MIVAC
MAJAVAC
VAPORE




ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

RBQ 8335-0868-42



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com
305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Sophie Joubert
décoratrice designer

Services complets de décoration d'aménagement intérieur



450 791-2328
d.deco.design@hotmail.com
SUR RENDEZ-VOUS

Déco design

PROY CONSTRUCTION

PROY

QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0
Tél : 450-791-2462



NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
CARBURANTS · MAZOUT · LUBRIFIANTS

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.





Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com

FDF

Plomberie et Services

Une Entreprise de Francis Dussault

☎ 450-209-7326 ✉ servicesfdf@gmail.com



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accèspharma
par Walmart



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne

Député de Johnson

Ministre responsable des régions
Centre-du-Québec et
Chaudière-Appalaches



PUREBEDDING

Ripe de Papier Super Absorbante

326, 2^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
www.purebedding.ca

5 X PLUS ABSORBANTE QUE LA RIPE DE BOIS

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

MAUDE GRENIER
Représentante
Cell.: 450 209-7780



DEGRANDPRÉ
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érablière
L'Autre Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



Émilie & Daniel Croteau
Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
569 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.

Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 *Bur.* : 450 793-2535



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



Relais Routier
Petit
TruckPro

549 3^e RANG,
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)
J0H 1M0
www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS
450-791-2122




RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca





Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles



655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

450 791-2666

bmr.ste-helene@agiska.coop

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
 POUR PARE-BRISE



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
 ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
 DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
 SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
 PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE
 HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI
 7H30 À 17H30**

ÉQUIPE MARTIN LUSSIER



RE/MAX
RENAISSANCE
 AGENCE IMMOBILIERE

450 230 6667



Israël Lussier
 Courtier immobilier

Martin Lussier
 Courtier immobilier agréé DA

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Merci à vous tous pour votre travail admirable!

Desjardins
Caisse de la Vallée d'Acton

Consultation auprès de nos membres utilisateurs d'AccèsD

Sentier santé - Fondation Honoré-Mercier

Salle d'attente - Coop de santé

Jouons dehors au chaud!

Fière partenaire du milieu!

Desjardins
Caisse de la Vallée d'Acton